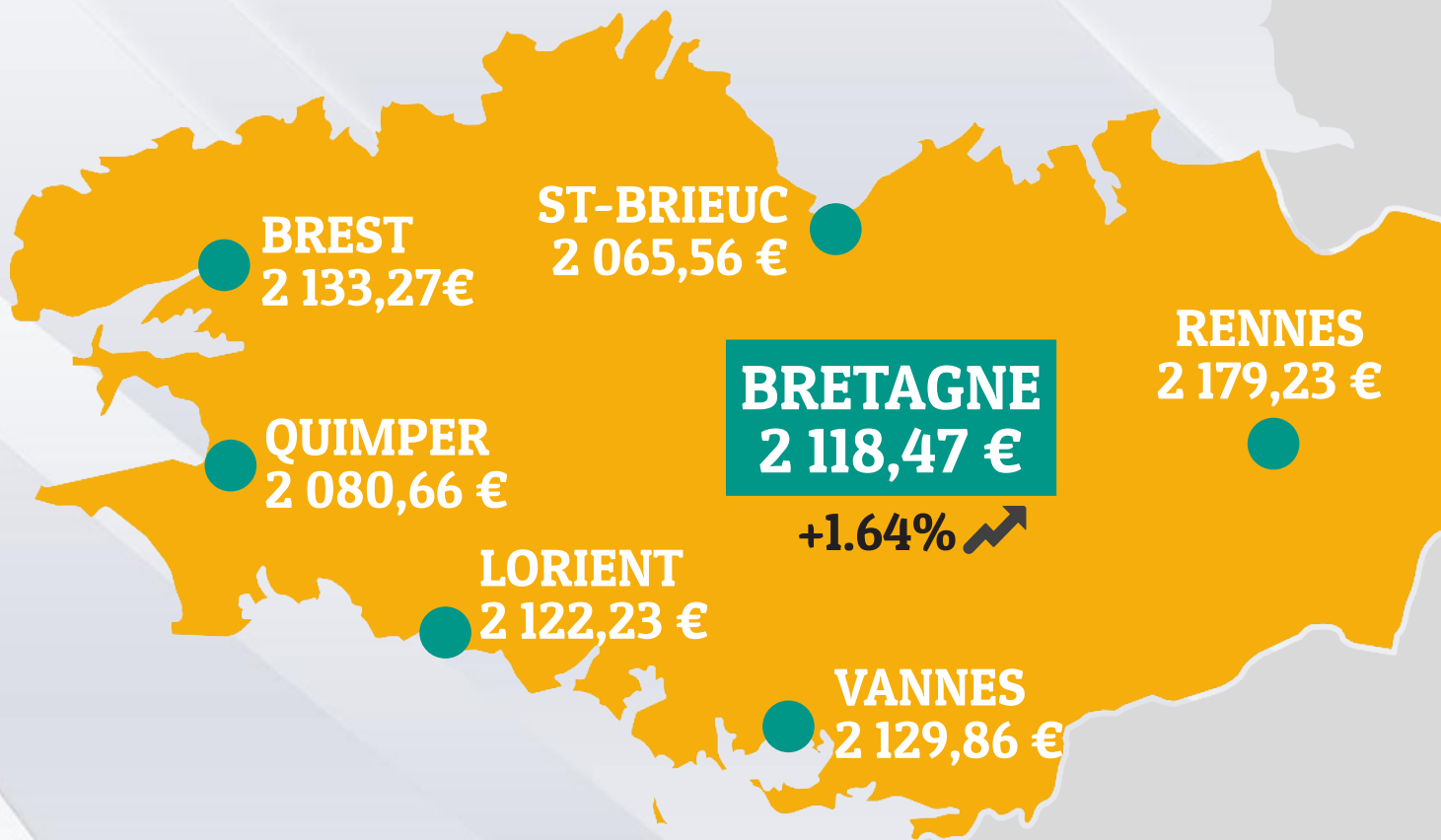


Édition 2019



DOSSIER DE PRESSE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE EN BRETAGNE



Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale
6 Avenue Victor le Gorgeu – 29238 Brest Cedex 3
02 98 01 29 36

Avant-propos

L'étudiant est un travailleur étrange. Pendant plusieurs années, nous dépensons notre temps dans un travail qui ne paie pas. L'étudiant est un travailleur intellectuel (Charte de Grenoble, 1946), un travailleur intellectuel pauvre la plupart du temps. Pour beaucoup, être étudiant c'est savoir vivre de 2 repas de pâtes par jour dans un petit studio où la chambre fait office de cuisine, de salon, de bureau. Si nombres d'aides existent, chaque année, la rentrée universitaire est une porte vers un avenir autant espéré qu'incertain. Le début d'un chemin qui sera difficile, ponctué par la jouissance d'un univers excitant autant que par les privations quotidiennes. Il faut calculer pour être heureux.

L'année dernière, nous nous réjouissions de la suppression du régime de sécurité sociale étudiante, permettant à tout le monde d'être rattaché au régime général, garantissant un meilleur service et permettant d'économiser les 217€ de cotisation. Dans le même temps, un nouveau poste de dépense voyait le jour avec la mise en place de la CVE-C (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), dont la mise en place a d'ailleurs été catastrophique... L'argent des étudiants semble anecdotique aux ministères.

Aucun grand changement n'est à noter. Cette année comme l'année dernière, le coût d'une rentrée étudiante est synonyme de difficultés et de privations.

Face aux responsabilités sociales et climatiques, pour assurer un développement durable des sociétés, il est urgent que l'ensemble du système universitaire prenne le pas pour lutter contre la précarité étudiante, pour permettre à chacun de se nourrir décemment, pour assurer une bonne santé et promouvoir le bien être des étudiants, pour permettre à toutes les catégories sociales d'accéder à un enseignement supérieur de qualité, pour permettre à tous les étudiants d'accéder à des transports collectifs ou des transports doux en toute sécurité... La nécessité des transitions est un fait, elle l'est aussi au sein du milieu universitaire.

Certes, des dispositifs existent, la mission du Réseau des Oeuvres (CROUS) en témoigne. Ce sont des gouttes d'eau dans un océan agité, un service public inadapté et gaspilleur, qui s'essouffle faute de moyens suffisants pour répondre aux besoins des étudiants.

Il est urgent d'adapter les modes de vie, permettre aux étudiant.e.s de répondre à leurs besoins (logement, restauration, santé, transport), sans compromettre ceux des générations futures, pour l'épanouissement et la réussite de chacun.

*Gwendal Le Guillou
Président de la Fédé B*

Page de garde	1
Avant-propos	2
Sommaire	3
Présentation de l'indicateur	4
Introduction	5
1 étudiant sur 3 est boursier en Bretagne	5
Un système d'attribution des bourses injuste	5
Coût de la rentrée et variations	6
Les frais d'inscription	7
Le cas des étudiants internationaux	7
Le cas des formations sanitaires et sociales	7
Loyer et charges locatives	9
Transports	10
Méthodologie	14
L'indicateur global	14
Les frais de vie courante	14
Loyer et charges	14
Téléphonie et internet	14
Loisirs	14
Repas au RU	14
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique	14
Transports	14
Les frais de rentrée	14
Droits d'inscription	14
CVE-C	15
Complémentaire Santé	15
Frais d'agence immobilière	15
Assurance logement	15
Matériel pédagogique	15
Annexe 1 : Références	16
Annexe 2 : Qu'est-ce que la Fédé B ?	18
Annexe 3 : Qu'est-ce que la FAHB ?	19
Contacts	20

L'indicateur du coût de la rentrée de la Fédé B s'inscrit dans une démarche globale des Fédérations d'associations étudiantes de tous les territoires (réunies dans ce qu'on appelle la FAGE). Il est soutenu depuis cette année par la FAHB, la Fédération des associations étudiantes du bassin Rennais (Haute Bretagne).

Publié pour la 17ème année consécutive, l'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial). Il est important de garder en tête qu'il s'agit d'un coût d'une rentrée sans privation, avec une alimentation saine, équilibrée et des postes de dépenses correspondant à un idéal de vie correct. L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépenses.



Frais spécifiques à la rentrée universitaire

Frais d'inscription ;
Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVE-C) ;
Frais d'agence ;
Souscription à une assurance logement ;
Complémentaire santé ;
Matériel pédagogique.

Frais de vie courante

(fixes au cours des différents mois de l'année)
Loyer et charges locatives ;
Alimentation ;
Loisirs ;
Transports ;
Téléphonie et internet ;
Vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

1 étudiant sur 3 est boursier en Bretagne

Les bourses de l'État (bourses sur critères sociaux du CROUS) et du Conseil Régional (bourses des formations sanitaires et sociales) permettent à nombre d'étudiants de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur. Ces bourses, attribuées en fonction de la situation financière et sociale des parents, sont versées mensuellement. En 2018-2019, on comptait 2 271 boursiers (1) régionaux (formations paramédicales et de sage-femme, formations du secteur social etc.) et 38 794 boursiers (2) du CROUS (formations relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la culture et de l'agriculture). Sur ces presque 127 000 étudiants (3), la Région Bretagne compte donc près d'un tiers de boursiers (32.35%) parmi ses étudiants, toutes filières confondues.

(1) Budget Primitif 2019 de la Région Bretagne

(2) Rapport d'activité 2018 du CROUS Bretagne

(3) Références et Repères Statistiques 2018 - Ministère de l'Éducation Nationale. Nous n'avons pas eu le choix que d'utiliser celui de 2018, l'édition 2019 n'étant pas parue.

Un système d'attribution des bourses injuste

Bien qu'un grand nombre d'étudiants soient concernés, le système d'attribution actuel des bourses ne permet pas à tous les étudiants dans le besoin de recevoir des aides adaptées à leur situation. En effet, les bourses sont attribuées par paliers, ce qui ne correspond pas à la réalité sociale des étudiants. Les Fédérations étudiantes (La FAGE) défendent la mise en place d'un autre système, basé sur un fonctionnement linéaire.

Les bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales relèvent de la compétence du Conseil Régional, tandis que le CROUS a à sa responsabilité celles du MESRI, (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) des ministères de la culture et de l'agriculture, mais pas de la santé. Ce système doit évoluer vers un guichet unique, pour une meilleure lisibilité. La démultiplication des acteurs entraîne une complexité de lecture pour les étudiants. Par exemple, les étudiants en formation sanitaire et sociale doivent faire leur demande de logement au CROUS, leur demande de bourse à la Région, quand dans le même temps les boursiers doivent demander le remboursement de la CVE-C au CROUS.

126 924

étudiants en Bretagne

38 794

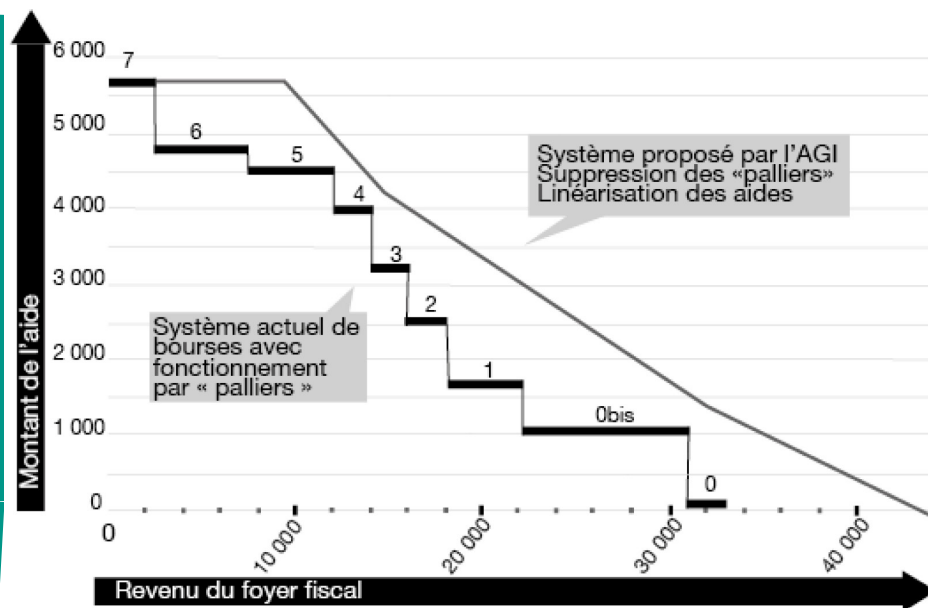
boursiers du CROUS

2271

boursiers de la Région Bretagne

$100 \times 41\,065 : 126\,924 = 32.35$

32,35% des étudiants sont boursiers en Bretagne (contre 32,15% l'année dernière).



Si les étudiants disposent d'aides, celles-ci ne sont pas équitables, et ne permettent pas à chacun d'accéder à l'enseignement supérieur. Le coût d'une rentrée étudiante demeure un mur d'accès à l'enseignement supérieur, contraignant nombre d'étudiants à se salarier, s'endetter, mal se nourrir, mal se soigner... Pourtant, les dépenses augmentent, voire explosent pour les étudiants étrangers ne provenant pas de l'Union Européenne. C'est ce que nous allons détaillé ci-après.

Coût de la rentrée et variations

FRAIS DE VIE COURANTE (EN €)	Brest	Quimper	Lorient	St Brieuc	Vannes	Rennes	Moyenne	Variation* (en %)
Loyer + Charges locatives*	381,5	334,93	371	326,5	380,5	425,5	369,98	-0,09
Repas RU	66	66	66	66	66	66	66	+1,54
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène	308,67	308,67	308,67	308,67	308,67	308,67	308,67	+3,96
Téléphonie + Internet	50,33	50,33	50,33	50,33	50,33	50,33	50,33	+2,05
Loisirs	73	73	73	73	73	73	73	+4,29
Transports	93,35	92,52	98,02	85,85	96,15	100,52	94,40	+5,29
TOTAL	972,85	920,24	961,81	905,14	969,44	1018,81	958,05	+4,62
Variation (en %)	+5,40	-0,05	-1,68	+0,74	+5,72	+0,90	+1,79	

Tableau 1 : Coût et évolution des frais de vie courante

FRAIS DE RENTRÉE	Montant (en €)	Variation* (en %)
Frais de scolarité	170	0
CVEC	91	+1,11
Complémentaire santé	357,60	+2,14
Assurance logement	71	-3,14
Frais d'agence	220	0
Matériel pédagogique	250,82	+4,85
TOTAL	1160,42	+1,52

Tableau 2 : Coût et évolution des frais de rentrée

*La variation est calculée entre l'année 2018 et 2019, sauf pour le loyer qui est calculée entre 2017 et 2019.

Le cas des étudiants internationaux

~~170€~~ 2770€
pour une année de Licence

~~243€~~ 3770€
pour une année de Master

Le 15 novembre 2018, le Premier Ministre annonçait un plan d'envergure pour attirer les étudiants internationaux, appelé "Bienvenue en France". Aussi ironique que cela puisse paraître avec un tel nom de réforme, l'une des mesures concerne l'augmentation des frais d'inscription des étudiants non-communautaires. En effet, dès cette rentrée, dans les universités qui ne mettront pas en place d'exonérations, les étudiants concernés par cette mesure ne payeront plus 170€ mais 2270€ pour une année de licence, et 3770€ au lieu de 243€ pour une année de master !

Soit une multiplication par 16 des frais d'inscription !

Les Fédérations étudiantes se sont fermement opposées à cette augmentation que nous jugeons injuste, incohérente, et discriminante. Défendant l'égalité des chances, la lutte contre les inégalités sociales, l'inclusion scolaire de tous (en vertu du Code de l'Éducation), nos revendications sont restées vaines face à l'oreille sourde des représentants politiques. Les conseils d'administration des universités ont toutefois été plus attentifs, nombre d'entre eux ont voté des exonérations partielles (c'est le cas à Rennes 2) ou l'absence de mise en place de frais différenciés (c'est le cas à l'UBO).

D'après l'article L123-2 du Code de l'Éducation, l'enseignement supérieur public doit garantir "la lutte contre les discriminations, la réduction des inégalités sociales ou culturelles et la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche", "A la construction d'une société inclusive. A cette fin, il veille à favoriser l'inclusion des individus, sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé"

Le cas des formations sanitaires et sociales

La Bretagne compte deux instituts de kinésithérapie : l'IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) à Brest (public, sous la responsabilité de la Région Bretagne) et l'IFPEK (Institut de Formation en Pédiatrie-Podologie, Ergothérapie, Masso-Kinésithérapie) à Rennes (privé à but non lucratif). Les frais d'inscription à Brest s'élèvent à 6000€ en première année ; 5 800€ en deuxième année ; 5 600€ en troisième année et 5 000€ en quatrième année. Ils sont de 6 300€ à Rennes la première année, 6 000€ en deuxième année ; 5 800€ en troisième année et 5 600€ en quatrième année.

A l'heure de la Transition et des objectifs affichés par la Région Bretagne, qu'elle a exhibée lors de la Breizh Cop, la sélection sociale pratiquée par sa politique d'enseignement paraît incompréhensible...

La Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK) et la Fédération Bretonne des Étudiants en Rééducation (FÉBER), que nous soutenons toutes deux, militent pour que les étudiants n'aient plus qu'à payer les frais d'inscription à l'université et la CVE-C.



Outre ces chiffres relatifs aux études de kinésithérapie, il nous paraît également important de mettre en avant les frais complémentaires que les Instituts de Formation en Soins Infirmiers pratiquent en Bretagne.

IFSI	JUSIFICATIF	Montant (en €)
IFSI CH Morlaix	"Frais de tenues en première année"	98
IFSI CH Saint-Malo	"Tenues"	80
IFSI Quimper	"Tenues professionnelles"	80
IFSI CH Dinan	"Tenues"	80
IFSI Fougères	"5 Tenues"	78
IFSI CHRU Brest	"Tenues professionnelles"	66
IFSI CHRU Rennes	"Tenues"	51
IFSI CHRU Saint-Brieuc	"Location tenues professionnelles"	15

La Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI), que nous soutenons également, dénonce ces pratiques. Elle appelle l'ensemble des étudiants en soins infirmiers des IFSI publics à ne payer que les 170€ de frais d'inscription à l'université et les 91€ de CVE-C. Elle s'engage par ailleurs à accompagner chaque étudiant en soins infirmiers, quelle que soit la démarche qu'il faudra amorcer, qu'elle soit administrative ou juridique.



Loyer et charges locatives

Pour accéder à leur formation, particulièrement en Bretagne, il est fréquent que les étudiants soient contraints de quitter le domicile familial et d'engager des frais pour payer un logement. En Bretagne, où le coût de l'immobilier reste relativement abordable, nous observons une moyenne stable du prix des loyers et charges locatives réunies. Cette moyenne est due à différents phénomènes contradictoires : des augmentations importantes à Vannes et Brest tandis qu'à Lorient, Quimper, Rennes et Saint-Brieuc, le coût du logement diminue.

LOYER (EN €)	Rennes	Vannes	Brest	Lorient	Quimper	St-Brieuc	Moyenne
2019	425,5	380,5	381,5	371	334,93	326,5	369,99
2017	431	351	352	402,5	350,5	335	370,33
Variation (en €)	-5,5	29,5	29,5	-31,5	-15,57	-8,5	-0,34
(en %)	-1,28	8,40	8,38	-7,83	-4,44	-2,54	-0,09

Des solutions existent face à ces augmentations. Le CROUS propose un logement à tarif social, qui, bien que parfois moins avantageux que le parc privé, reste globalement plus abordable. Cependant, le CROUS Bretagne ne possède en tout et pour tout que 8 262 logements. L'offre à tarif social du CROUS est dérisoire comparée aux 41 065 étudiants boursiers... Cela représente 1 lit pour 5 étudiants boursiers. Les pouvoirs publics ont conscience de cette situation préoccupante. Cette année a vu l'ouverture de 3 observatoires du logement étudiant en Bretagne (dans les Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Finistère). Si nous soutenons et félicitons ces nouveaux observatoires, nous insistons sur la nécessité évidente d'aménagements d'ampleur, sur une politique d'investissement massive et long termiste, adaptée tant à l'exigence sociale, qu'économique et environnementale.



Le logement est bien souvent accompagné de dépenses mobilières, que nous ne prenons pas en compte dans nos calculs et qui viennent alourdir largement le budget des étudiants. Pour se meubler à moindre frais tout en luttant contre le gaspillage et la production de déchets, nous invitons les étudiants à se tourner vers les recycleries et ressourceries (ou toute autre structure équivalente) de leur ville d'étude respective pour déposer, ou récupérer le matériel nécessaire (y penser en fin d'année !), ou encore à auto-construire le mobilier avec du matériel de récupération !

Transports

Pour rejoindre son domicile, pour rejoindre son lieu d'étude, sa famille, ses amis, les commerces, les lieux de culture, les espaces médicaux, tout simplement pour se déplacer et jouir pleinement de sa liberté de circuler, les transports en commun sont des incontournables de la vie étudiante. Si nous pouvons observer une augmentation globale du coût des transports, celle-ci n'est pas due aux transports en communs, qui demeurent la meilleure solution de développement du transport.

Face à ces constats, certaines villes ont développé des politiques sociales en matière de transport. On peut citer Rennes qui propose par exemple des tarifications ciblées et équitables, calculées sur les échelons de bourses du CROUS (cf tableau ci-dessous).

Transports en commun	Tarif étudiant.e (annuel)		Tarifs solidaires*			
	Non-boursier.e	Boursier.e	QF ≤ 496€	497 < QF < 590	591 < QF < 750	
Brest (BIBUS)	250€	200€	6.20€/mois	15.00€/mois	22.50€/mois	
Quimper (QUB)	Jeune	Jeune famille	QF < 419	420 < QF < 495	496 < QF < 571	572 < QF < 766
	240€	178,5€ si achat de l'abonnement en même temps qu'un membre de sa famille	18€/an 1.8€/mois	76€/an 8€/mois	152€/an 16€/mois	228€/an 24€/mois
Lorient (CTRL)	Tarif - 25 ans		QF < 350	351 < QF < 450	451 < QF < 550	551 < QF < 800
	306€		30.6€/an	76.5€/an	153€/an	229.5€/an
Rennes (STAR)	Etudiant.e de -20ans	Etudiant.e de 20-26 ans	Boursier.e	ressources** < 900€	entre 901€ et 1050€	entre 1050€ et 1200 €
	298€	336€	Echelon 2 : 50% de réductions	Gratuité	Réduction 85%	Réduction 50%
			Echelons 3 et 4 : 85% de réduction			
		Echelons 5, 6 et 7 : gratuité				
Saint-Brieuc (TUB)	- 26 ans		Bénéficiaires CMU-C ou AME			
	160€		50% sur les abonnements annuels ou mensuels.			
Vannes (Kicéo)	Etudiant.e ...	- 26 ans	QF < 400	400 < QF < 493	493 < QF < 582	
	189€ ...de septembre à avril. Parce qu'après avril, il faut croire que tu n'es plus étudiant.e.	229,50€	Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi ; Stagiaire en insertion ; En contrat aidé ; En contrat d'apprentissage ; En tout contrat de travail précaire tant sur le plan professionnel que financier. "Contactez le CCAS de votre commune"			

* : Tarifs calculés pour 1 bénéficiaire, ne prend pas en compte le cas de couple ou familles

** : ressources évaluées par le CCAS

Bien que développées à Rennes, les politiques de transport en commun sont à approfondir sur tous les territoires, urbains comme ruraux. Rendre les offres de transport plus justes et mieux adaptées aux populations, ce n'est pas seulement une question d'égalité des chances et de justice sociale, c'est une question de développement durable dans son ensemble. Il s'agit de lutter contre l'engorgement des villes universitaires et de lutter contre les déplacements automobiles individuels face à l'enjeu vital de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette logique et pour faciliter les déplacements de tous les étudiants quels qu'ils soient, il convient aux décideurs politiques et acteurs de l'enseignement supérieur de réfléchir à de nouveaux modes de déplacement. Il est urgent de voir fleurir sur tous les campus des espaces aménagés pour l'utilisation de transports doux, des garages à vélos sécurisés par exemple, et dans les villes plus seulement des pistes ou bandes cyclables, mais de véritables routes cyclables.





Les autres dépenses des étudiants

Restauration : augmentation du ticket RU

Cette année, nous pouvons déplorer l'augmentation du ticket RU. Les évolutions en restauration ne permettent pas de répondre à l'urgence sociale, ni climatique. Les efforts en matière de consommation responsable, de lutte contre le gaspillage et de récupération des invendus sont encore considérables. Outre sa politique nationale d'approvisionnement, fonctionnant sur un principe de marchés nationaux qui ne permettent pas la consommation locale, comme les cantines scolaires par exemple, le CROUS jette quantité d'aliments encore consommables chaque jour. Avec force de volonté, différentes possibilités pourraient exister, comme distribuer les invendus en fin de service en cafétéria, ou distribuer les invendus en résidence universitaire CROUS.

Nous invitons les étudiants à prendre l'habitude d'anticiper leurs repas, en cuisinant de manière responsable, en grande quantité, pour la semaine. Il ne restera plus qu'à préparer les repas la veille chaque jour (en pensant à manger équilibrer, et diminuer la quantité de consommation de viande). Par ailleurs, afin de lutter contre la précarité et l'obligation de salariat, et pour permettre à chacun de réussir ses études, nous portons, comme d'autres Fédérations du réseau de la FAGE, un projet d'épicerie sociale et solidaire destiné exclusivement aux étudiants, appelé AGORAé. (Plus d'informations sur l'AGORAé ici : fedeb.net/agorae)



www.fedeb.net

Fédé B
6, avenue Victor Le Gorgeu CS 93837
6, bali Victor Le Gorgeu CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Siret 481 033 249 000 14

 contact@fedeb.net
 02 98 01 29 36

12

Organisation étudiante représentative
à l'UBO et au CROUS de Rennes-Bretagne
Aozadur Studier
diskouezus e Skol-Veur Breizh Izel hag e CROUS Roazhon-Breizh

Augmentation du coût de la vie étudiante, une tendance générale

Si nous avons zoomé sur les postes de dépenses clés, il ne faut pas occulter une augmentation, certes légère, mais générale des autres postes de dépenses : loisirs, téléphonie, matériel pédagogique et frais de complémentaire santé.

L'augmentation des frais de complémentaire santé est due à l'augmentation de l'offre de la LMDE (307,20€, contre 292,20€ en 2018), restant toutefois moins onéreuse que celle de la SMEBA (408€). Nous invitons les étudiants à être vigilants aux possibilités qui s'offrent à eux, souvent occultées par les démarches commerciales des complémentaires étudiantes. Il est en effet possible de continuer à bénéficier de la mutuelle de ses parents.

Pour ce qui est des loisirs, pensez à l'offre sportive de vos établissements d'enseignement supérieur. Celle-ci est accessible sans frais supplémentaires à quiconque ayant fini son inscription et s'étant acquitté de la CVE-C. Pensez également aux bibliothèques universitaires, tout comme aux médiathèques municipales (gratuites à Brest, Lorient, Vannes et Saint-Brieuc ; 3€/an à Rennes ; 21€ à Quimper).

Concernant le matériel pédagogique, nous invitons les étudiants à se rapprocher de l'association étudiante de leur filière car des possibilités existent ! Le matériel des diplômés part souvent aux oubliettes, pensons à lui donner une seconde vie !



Méthodologie poste par poste

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre dans une situation la plus favorable possible, pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial).

Les frais de vie courante

Loyer et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données. La moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 30 m².

Téléphonie et internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

Loisirs

Le montant des loisirs est calculé à partir de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle, activités sportives, théâtre et sorties festives) auquel s'ajoute l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2019-2020 s'élève à 3,30 €.

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon la ville d'étude. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km, à raison de 5 allers-retours par mois. À cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2019 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Les frais de rentrée

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

CVE-C

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Complémentaire Santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : références

Introduction

Budget Primitif 2019 de la Région Bretagne

Rapport d'activité 2018 du CROUS Bretagne

Références et Repères Statistiques 2018 - Ministère de l'Éducation Nationale. Nous n'avons pas eu le choix que d'utiliser celui de 2019, l'édition 2019 n'étant pas parue.

Droits d'inscription, CVE-C

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2019-2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038396885&categorieLien=id>

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 12-

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>

Logement

Cote des loyers Locservice :

<http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/8/1/ETLL1417987D/jo/texte>

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne
Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/117189-1_strategie_logement_dp.pdf

Sécurité Sociale Étudiante

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 11

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>

Transports

Barème 2019 des frais kilométriques - <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13288>

Tarif étudiant à Brest (réseau Bibus)

<https://www.bibus.fr/titres-tarifs/titres/pass-annuel-etudiant-26-ans>

Tarif étudiant à Rennes (réseau Star)

<https://www.star.fr/titres-tarifs/etudiants/>

Tarif étudiant à Vannes (réseau Kicéo)

<https://www.kiceo.fr/abonnement-etudiant>

Tarif étudiant à Saint-Brieuc (réseau TUB)

<https://tub.bzh/titres/abonnement-annuel-26-ans>

Tarif moins de 26 ans à Quimper (réseau QUB)

<http://www.quimper.bzh/646-transports.htm#par11271>

Tarif étudiant à Lorient pour les 16-25 ans (CTRL)

<https://www.ctrl.fr/mon-titre/entre-16-25-ans>

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

Juillet 2019 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine -

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4198681>

Annexe 3 : Qu'est-ce que la FAHB ?



La Fédération des Associations de Haute-Bretagne - FAHB - est une organisation régionale représentative, humaniste et militante, asseyant son fonctionnement sur la démocratie participative. Fondée en 2018, elle réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions et regroupe des associations étudiantes partageant ses valeurs.

La FAHB est un projet audacieux d'animation de vie étudiante à caractère inclusif, mais également une actrice de la représentation des jeunes auprès des institutions et des instances de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Haute Bretagne. Afin d'assurer et de promouvoir l'égalité des droits, et de lutter contre toute forme de discrimination pour garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif, notre structure met en place un réseau de partenaires à destination des jeunes, mais également établit une politique de proximité et d'accompagnement des associatif.ve.s et des élu.e.s pour essaimer notre projet fédérateur. Nous faisons en sorte de promouvoir la solidarité, l'initiative et la citoyenneté au quotidien, notamment en créant des projets innovants répondant aux besoins sociaux et intellectuels des jeunes et en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits.

La FAHB est membre du réseau national de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), qui est la première organisation étudiante en France. Cette appartenance à cette structure lui permet de bénéficier du statut d'organisation de jeunesse et d'organisation représentative des étudiant.e.s selon la loi Jospin. La FAHB joue ainsi un rôle important dans les politiques de la ville, de l'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne. Cela lui permet également d'entretenir des relations étroites avec d'autres acteur.ice.s du territoire, comme par exemple la Fédération de Bretagne Occidentale - Fédé B.

A travers la FAHB, les jeunes peuvent s'engager et permettre l'émancipation de leurs pairs via la formation, la sensibilisation et l'accompagnement.

Contacts

Elodie Leclerc

Chargée de mission Affaires Sociales à la Fédé B

06.89.68.64.81

crous@fedeb.net

Gwendal Le Guillou

Président de la Fédé B

07.89.89.13.47

president@fedeb.net

Anna Prado De Oliveira

Présidente de la FAHB

07.82.51.38.57

presidence.fahb@gmail.com